



16872



**ZONES INONDABLES DES VALLEES  
DE LA MEUSE, DU LOISON ET DE LA THINTE**

-----

Dossier de candidature pour l'application de l'article 19

↵

du

**règlement** <sup>CEE</sup> **797/85**

## SOMMAIRE



	Page
<u>AVANT PROPOS</u>	3
<u>INTRODUCTION</u>	4
<b>1 - Présentation Générale de la Vallée de la Meuse et de ses affluents</b>	5
1.1. Présentation hydrographique	6
1.2. Potentiel. aquifère	7
1.3. Rappels historiques sur la Vallée de la Meuse	7
1.4. Présentation de la situation agricole.	8
<b>2 - Présentation des milieux naturels de la Vallée inondable et de leurs intérêts biologiques</b>	12
3.1. Flore et végétation	13
2.2. Faune	14
<b>3 - Définition des zones éligibles à l'article 19</b>	16
3.1. Critères de sélection	17
3.2. Présentation des secteurs retenus	18
<b>4 - Programme d'adaptation des pratiques agricoles aux contraintes de protection de l'environnement</b>	20
4.1. Objectifs de protection à atteindre	21
4.2. Définition des cahiers des charges	22
4.3. Superficies concernées par l'application de l'article 19	24
4.4. Evaluation des pertes ou des surcoûts d'exploitation	24
4.5. Plan de financement	28
4.6. Modalités d'application	29
4.7. Mise en place du dispositif	29
<b>5 - Annexes :</b>	
5.1. Liste des communes concernées	
5.2. Plan de situation des zones éligibles au 1/25 000'	
5.3. Plan de situation des périmètres de protection des captages d'adduction d'eau potable	
5.4. Bibliographie	

## AVANT-PROPOS

Le présent dossier a été élaboré sous l'égide d'un comité de pilotage local présidé par le Préfet de la Meuse et composé de la DRAE de Lorraine, de la D.D.A.F. de la Meuse, du Conseil Général de la Meuse, de la Chambre d'Agriculture de la Meuse, du SRAE Lorraine, de la F.D.S.E.A., du C.D.J.A., du Syndicat des Paysans Meusiens, de l'A.D.A.S.E.A. de la Meuse, du Conservatoire des Sites Lorrains, de la Ligue pour la protection des oiseaux de Lorraine, de la Société Meusienne de Protection de la Nature, du Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement de BONZEE EN WOEVRE, de l'Office National de la Chasse, de la Fédération Départementale de la Chasse de la Meuse, de la fédération de pêche de la Meuse et la Parc Naturel Régional de Lorraine. Ce Comité s'est réuni le 25 octobre, le 7 décembre 1990 et le 14 janvier 1991.

M. Joël BROYER de l'office National de la Chasse, chargé de mission au sein de la station d'études des oiseaux d'eau pour le couloir RHIN-RHONE et ayant effectué de nombreuses études sur le Rôle des genêts, a apporté au comité ses connaissances scientifiques en matière d'avifaune.

Le Conservatoire des Sites Lorrains a assuré en concertation avec les associations (SOMEPAN, LPO) et spécialistes reconnus, les travaux scientifiques nécessaires à la détermination des zones prioritaires d'intervention et des modalités du cahier des charges.

## I N T R O D U C T I O N

La mise en application de l'article 19 du règlement CEE 797/85 dans les secteurs de biotopes rares et sensibles fait partie du programme d'actions de la charte départementale de l'environnement élaboré conjointement par le Préfet de la Meuse et le Président du Conseil Général de la Meuse.

Par ailleurs, ce dossier s'intègre dans le projet de contrat de rivière du fleuve Meuse actuellement en cours d'élaboration. Celui-ci doit aboutir à l'approbation d'un programme d'aménagement de la vallée devant répondre aux objectifs suivants :

- réduction du risque d'inondation
- amélioration de la qualité des eaux superficielles
- développement économique et touristique
- protection des eaux souterraines
- préservation de l'habitat et des zones naturelles
- cohérence avec l'amont et l'aval du bassin de la Moyenne Meuse.